



Fin de cdd, doit on me prevenir en cas de non renouvellement?

Par **emilie**, le **13/11/2012 à 13:56**

Bonjour,
Cela fait 2 ans que je travaille dans la même entreprise en cdd.
J'ai signé au moins 11 cdd (remplacement).
Ce dernier contrat se termine fin novembre. Mon patron doit-il m'envoyer un recommandé si celui-ci n'était pas renouvelé? si oui combien de temps avant la fin de contrat?

Par **edith1034**, le **13/11/2012 à 16:59**

non, le cdd se termine au retour du salarié
pour tout savoir sur le CDD
<http://www.fbis.net/cdddroit.htm>

Par **pat76**, le **16/11/2012 à 15:56**

Bonjour émiliern
Il a été précisé sur le contrat de travail que celui-ci serait renouvelé?
Il a été indiqué qu'il prendrait fin au retour du salarié remplacé avec une date minimale de fin?

Par **Lag0**, le **16/11/2012 à 16:02**

[citation]non, le cdd se termine au retour du salarié [citation]
Bonjour,
Ce serait vrai en

cas d'un CDD sans terme précis.
Mais je doute que ce soit le cas ici, vu qu'il y a eu 11 CDD déjà, je pense pour des CDD à terme précis à chaque fois.
Donc dans ce cas, le CDD se termine à la date prévue.
Si l'employeur ne propose pas de renouvellement (avant le terme du CDD), c'est qu'il n'y en aura pas.
L'employeur n'a pas de formalité précise (pas de LRAR) s'il ne souhaite pas renouveler le CDD.